

POURQUOI

CETTE BROCHURE ?

Cette brochure ne prétend pas retracer en détail la grève des ouvriers du Joint Français. Ce travail fera l'objet d'une autre brochure. Y sera analysé ici l'un des aspects les plus intéressants qui auront entouré cette grève : la **solidarité active des lycéens avec la classe ouvrière en lutte.**

La radicalisation de la jeunesse lycéenne ne se manifeste pas seulement lorsque l'arbitraire policier touche un jeune lycéen, arrêté et maintenu en prison injustement (affaire Guiot), ou lorsque le pouvoir tente de limiter la liberté d'expression dans les établissements (circulaire Guichard). L'une de ses autres manifestations se révèle dans la solidarité effective des lycéens avec les luttes de la classe ouvrière : c'est moins spectaculaire qu'une manifestation de rue ou qu'une grève de lycée, on en parle moins, mais la signification de tels gestes est énorme et revêt un intérêt politique considérable.

Lors de l'affaire Guiot, cette solidarité s'était manifestée de façon éclatante : la coordination des comités de grève, après une collecte effectuée sur tous les lycées parisiens, récoltait plusieurs centaines de milliers de francs, somme qu'une délégation apportait aux grévistes des Batignolles.

Ce geste prouvait que le mouvement lycéen, en pleine lutte, était conscient qu'il ne se battait pas seul, pour ses propres intérêts, mais que, sous d'autres formes, pour d'autres objectifs, c'était en définitive le **même combat** que menaient les ouvriers grévistes des Batignolles et les lycéens parisiens.

Aujourd'hui, la solidarité lycéenne s'est organisée **localement** avec les ouvriers grévistes du Joint Français.

Cette solidarité a joué un rôle très important :

- pour briser l'isolement de la grève, isolement dont le patronat ne pouvait que tirer profit,
- pour organiser le soutien financier aux grévistes (collecte dans les lycées, sur les marchés, chez les enseignants),
- pour participer massivement aux manifestations ouvrières en reprenant les mots d'ordre les plus combattifs et les plus dynamiques, le tout étant de créer un rapport de force qui soit favorable à la lutte et puisse lui permettre de résister au chantage du patronat.

I. LA GREVE

DEVANT L'INTRANSIGEANCE PATRONALE, RIPOSTE OUVRIERE !

L'usine du Joint Français qui emploie un millier d'ouvriers (dont 60 % de femmes) et fabrique des joints en caoutchouc, fait partie du trust CGE (Compagnie Générale d'Electricité), sixième groupe industriel français par le chiffre d'affaire.

Dans cette usine, les ouvriers subissent une exploitation qui prend des proportions effarantes : **47 heures de travail par semaine pour 850 F par mois**, des salaires différents pour le même boulot. Par rapport à l'autre usine du Joint Français, l'usine-mère de Bezons, dans le Val d'Oise, les salaires sont inférieurs de 13 à 14 % en moyenne, le personnel respire du matin au soir des produits toxiques, dans des conditions de travail très dures...

Devant cette situation, les mouvements revendicatifs se sont développés et se sont heurtés à l'intransigeance de Donnat, le patron de la boîte.

Comble du cynisme, Donnat affirme, sanglots dans la voix, que s'il accepte les 70 centimes de l'heure d'augmentation que réclament les ouvriers, son entreprise fera faillite, qu'elle est déjà au bord du gouffre, etc... Autant de mensonges quand on sait que la CGE a vu son chiffre d'affaire dépasser 10 milliards de francs et que son PDG, Ambroise Roux, est vice-président du Conseil National du Patronat Français qui n'a pas l'habitude de nommer à sa tête des grands patrons de boîtes « au bord de la faillite » !...

LA RIPOSTE

Le vendredi 10 mars, les ouvriers du Joint Français votent à bulletins secrets **LA GREVE ILLIMITEE AVEC OCCUPATION**, sur les revendications suivantes :

- 0,70 F de l'heure pour tous
- une heure de travail en moins sans perte de salaire
- une prime de transports de 30 F pour tous.

Quand Donnat arrive le lundi matin, il retrouve « son » usine occupée par les travailleurs.

Aux grandes causes les grands remèdes : Donnat assigne devant le tribunal les délégués syndicaux et obtient d'un jugement en référé l'évacuation de l'usine.